

# LES DISCRIMINATIONS LIEES AU GENRE ET LA PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT A L'EXTREME-NORD CAMEROUN

Anne DAIawe

Département d'Histoire, Université de Maroua

[annedaiawegmail.com](mailto:annedaiawegmail.com)

## Résumé

L'Extrême-Nord du Cameroun est la région la plus pauvre (65,1%) devant le Nord 56,9% ; alors qu'au niveau national, le taux de pauvreté est de 37,5%. Dans cette région où l'économie est globalement fondée sur les activités agropastorales et le commerce, l'on se rend compte que les modalités multi faciales structurent et construisent la périphérisation de la femme dans les principaux domaines de l'économie sociale. Du commerce à l'élevage en passant par le foncier, l'exclusion de la femme est perceptible. Dans le secteur agricole elles sont représentées à 80 % mais ne possèdent que 10 % de terres cultivables. Elles sont tenancières de la volaille et du petit ruminant dans le secteur d'élevage et pratiquent rarement l'élevage de rente. Marginalisées dans les pôles de production qui mobilisent divers facteurs, les femmes créent des manœuvres de résilience pour construire une économie propre à elle. Cette étude analyse la problématique du développement en relation avec le genre et s'inscrit dans la logique du *gender study* qui analyse les rapports hommes et femmes. Ainsi, les structures de production permettent-elles à la femme de participer au développement ? Comment s'opère l'insertion de la femme dans les pôles de production ? L'exploitation des données diverses (écrites, entretiens et observations sur le terrain) et leur recoupement ont permis l'élaboration de cet article. Les résultats de l'enquête mettent en exergue les inégalités de genre dans les pôles de productions et les capacités d'adaptation de la femme. Ces résultats permettront de dégager les pistes de lutte contre les discriminations liées au genre d'une part et à favoriser la contribution des femmes et des hommes à la réalisation des objectifs du développement d'autre part.

**Mots clés :** Discriminations, Genre, Développement, Extrême-Nord, Cameroun

## Abstract

The Far North is the poorest region of Cameroon with a percentage rate of 61% ahead of the North region with a percentage rate of 56,9% for from the level of the national poverty rate that stands at 37,5%. In a region where the economy is generally based on agropastoral and commercial activities, it is noted that business opportunities are rarely granted to women. In the agricultural sector women are represented at 80% though they possess only 10% of farmland. These women are most often owners of poultry related activities, but hardly possess annuity breeding. Marginalised within various models of development, these women lay more emphasis on strategies to employ themselves. This study looks at the development related to sexist marginality, that exclude women from development practices leading to a failure at the rural and the regional levels. This work is guided by *gender study*. The methodology consisted of carrying out field work investigation. The data collected from the interview has permitted to decline each individuals role in the development process and to note the short coming. The findings show men/women

*inequalities in the production process, a difficulty in the access to resources and cultural practices that abstract the path towards development. The work reveals how women mobilize to create auto-employment facilities. The results of this study will contribute to curb factors that gender development within the global economy perspective.*

**Keys words:** *Discrimination, Gender, Development, Far North, Cameroon*

## **Introduction**

Dans la veine de la question des minorités qui a abouti à la loi de 1996, subsiste une problématique analogue, celle des marginalités sexistes paralysant le développement de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. La question du développement en relation avec les discriminations sexospécifiques a suscité la curiosité de plusieurs auteurs et cela s'est accompagnée d'une production littéraire pluridisciplinaire : Guetat (2015), Locoh et Koffi (1999), Droy (1990), Ryckmans et P. Maquestiau (2008), Helena et Jules (2010), Carmelina (2013), Laidin et Palmowski (2008), Bozon et Locoh (2000). Comme partout ailleurs, les femmes de l'Extrême-Nord du Cameroun numériquement nombreuses 51% (Rapport PREPAPEN, 2011 : 07), se trouvent exclues de pôles de productions. Les discriminations sont irritées par la pauvreté 56% en 2001 (Rapport ECAM II, 2002 : 07), 65% en 2007 (Rapport OMD, 2007 : 04) et 74% en 2014 (<https://www.journalducameroun.com>, consulté le 03-09-2020). Les crises alimentaires épisodiques (DAIAWE. 2020 : 34), les crises sécuritaires de 2013 à 2021 et les crises naturelles (sécheresse, inondations, invasions acridiennes) resserrent davantage l'étau des discriminations et affectent l'équilibre social, surtout dans son aspect genre. Ainsi, dans un contexte marqué par l'interpellation au développement lié au genre, les possibilités d'accès aux ressources de productions de chaque sexe sont-elles structurées de façon à inscrire chaque catégorie dans les structures socioéconomiques (I) ? Quels sont les principaux obstacles auxquels les femmes font face (II) ? Et quelles en sont leurs capacités de résilience (III) ? Le présent article se propose d'analyser le caractère discriminatoire d'accès aux ressources de production entre les hommes et les femmes dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun d'une part et d'en dresser les aptitudes de résilience de la gent féminine d'autre part.

## **I- Les disparités d'accès aux ressources de production entre hommes et femmes**

Il est judicieux d'inventorier les principaux piliers de l'économie (agriculture, commerce, élevage et pêche) de la région pour apprécier de façon différentielle les fractures de catégorisation de chaque sexe.

### **1-Les disparités liées au sexe dans le secteur agricole**

Les rapports hommes-femmes dans le secteur agricole passe ipso facto par la prise en compte de la gestion et du partage du foncier. En effet, à l'Extrême-Nord du Cameroun, 80 % des femmes exercent dans le secteur agricole comme des ouvrières agricoles appelé *tombere* dans le département du Mayo-Kani, et *kere* dans celui Mayo-Danay et/ou simplement des aides familiales. Mais, moins de 10 % (données issues des enquêtes de terrain à Maroua et Guidiguis en 2019) sont propriétaires des terres.

La présence de la SEMRY (Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua) dans les localités de Yagoua et Maga d'une part et de la SODECOTON (Société de Développement du Coton) à Guidiguis d'autre part n'a guère amélioré l'accès des femmes à la terre. L'importance des besoins en terres pour les cultures de rente (riz et coton) aggrave davantage la marginalisation foncière des femmes. Ces cultures ont de tout temps profité des avantages des politiques agricoles (subventions, prêts, et intrants agricoles) au détriment des cultures pérennes, domaine d'action des femmes. L'agriculture de rente évoluait conséquemment pour la survie d'une économie métropolitaine génitrice. A cet effet, Guetat précise : « La modernisation de l'agriculture a aggravé les inégalités d'accès aux ressources productives, car les femmes n'y ont pas eu accès de façon équivalente aux hommes (crédit, foncier, intrants chimiques, semences améliorées) ». (Guetat, 2015 : 89), L'expansion des cultures de rente a favorisé une émancipation économique et sociale des jeunes hommes en leur permettant de gérer individuellement des terres. Pour les femmes en revanche, leur participation à l'économie s'est accrue, mais sans que leur soit attribué un grand contrôle des facteurs de production. (Locoh, 2000 : 14).

Aussi, à Maroua, les cultures maraîchères pratiquées dans les quartiers de Ziling, Kaliao, Kongola sont fortement empreintes d'une forte domination masculine qui n'admet l'implication des femmes que pour

des travaux rémunérés. Selon les enquêtes, le travail journalier est payé à 1000 FCFA ou 1500 FCFA par femme dans les champs d'oignons. Elles constituent donc la main d'œuvre ouvrière. « Traditionnellement, la culture maraîchère était le domaine des femmes. Quand les cultures de case des femmes ont évolué en cultures maraîchères de contresaison, elles sont passées aux mains des hommes » (Iyebi, 2000 : 102). Dans une région où l'économie est fondée sur l'agriculture, une relative équitabilité devrait orienter la gestion du foncier, élément par excellence de l'existence de celle-ci. Cependant la marginalisation aussi prononcée de la femme dans ce domaine d'activité engendre des répercussions considérables parmi lesquelles les crises alimentaires. En effet, Une évidence se dresse, les femmes sont fortement représentées dans le secteur agricole (80 %), or 44 % de ménages dirigés par celles-ci ont tendance à être en insécurité alimentaire, alors que ceux dirigés par les hommes ne sont affectés que de 15% (Rapport WFP et PNSA, 2017 : 3). Ce qui dénote de la place marginale à elles fortes dans ce domaine. Aussi, en plus d'être consommés, les produits vivriers servent de placement de capitaux. Ils sont vendus pour répondre aux besoins multiformes. Ainsi, les femmes sont doublement discriminées. Elles sont tributaires de la gestion foncière d'une part, et du manque des revenus dont l'agriculture procure d'autre part.

## **2- Inégalités sexistes dans le commerce**

Dans le secteur du commerce, les discriminations varient d'un milieu à un autre en fonction de la nature des transactions. Ainsi, en milieu urbain (Maroua), l'analyse sexospécifique des différentes activités commerciales établit une frontière visible et parfois infranchissable entre l'homme et la femme. Les hommes sont propriétaires des locaux et des grossistes avérés. De même faudrait-il encore appartenir à une certaine ligne politique pour avoir les facilités de commercer. En effet, selon les enquêtes, les 2/3 des boutiques du grand marché de Maroua sont détenus par des hommes adhérents au parti politique au pouvoir. Cette adhésion est simplement commandée par la volonté de minimiser les taxes fonctionnelles diverses. Le multipartisme des années 1990 engendre des comportements conséquents. Ainsi, les normes de régulation du choix politique changent de trajectoire avec la multiplication des partis d'opposition qui semble captiver l'attention des uns et des autres. L'Etat

camerounais semble n'être plus le producteur des normes de régulation de la société, et cela ne signifie pas sa propre fin comme Etat : au contraire il régule la société en procédant à la gouvernementalisation des irrégularités existantes. (Ange Berson, 2009 : 270). Ces activités économiques élitistes basées sur le clientélisme politique obligent les femmes à restreindre leurs activités commerciales. Car dans une société où la « sortie » de la femme est canalisée, il est difficile pour celle-ci d'imprimer ses marques dans des activités qui lui imposent de sacrifices conséquents. D'autres facteurs (manque de capitaux, les restrictions liées au travail de la femme et sa charge obèse du travail domestique) contraignent la femme à jeter son dévolu sur des activités plus conciliantes. Le commerce féminin est certes fluctuant, mais il contraste avec les activités domestiques et productives de la femme. (Droy, 1990 : 03). Il faut donc appartenir à une certaine classe de femmes (veuves, divorcées et/ou célibataires), pour exercer ouvertement dans le secteur commercial. Et, les enquêtes révèlent que les 2/3 des femmes exerçant dans le marché des ustensiles de cuisine, domaine par excellence de la gent féminine, sont des veuves et/ou des divorcées qui capitalisent leur statut matrimonial pour importer les produits contrefaits du Nigeria et du Tchad, pays voisins.

Dans les localités de Maga et de Yagoua, les femmes revendent d'une part le riz, céréale produite par la SEMRY (Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua). La vente au détail du riz blanchi est assurée par les femmes dans les marchés ruraux et urbains alors que la vente en sacs est généralement assurée par les hommes chefs de ménages. (Danebai, 2006 : 7). D'autre part, elles revendent les vivres locaux. Elles peuvent faire le tour des marchés hebdomadaires de la région pour capitaliser leurs ventes. A Guidiguis, elles sont détaillantes des céréales diverses.

### **3-Les discriminations liées aux activités d'élevage et de pêche**

Tout comme les autres secteurs, l'élevage est marqué par une catégorisation commandée par le sexe. La femme est détentrice du petit ruminant et de la volaille. L'homme possède l'élevage de rente ou des bovins. Ce type d'élevage représente pour les populations qui n'ont pas de facilités d'accès aux services financiers, ni à la capitalisation financière,

une façon de former une épargne sûre. (Rapport MINEPIA, 2018). En marge du rôle de prestige qu'il assure, le bétail représente pour les sociétés traditionnelles de la région de l'Extrême-Nord une source de revenus monétaire fiable et disponible à tout moment. Alors, la périphérisation de la femme de ce secteur comprime irréfutablement ses capacités à agrandir ses revenus monétaires et à participer au développement local. De façon pragmatique, l'on verra que le marché de bétail est exclusivement dominé par les hommes à contrario de celui des petits ruminants et la volaille qui fait un mélange hétérogène. L'accès des hommes et des femmes aux ressources productives est tributaire des rapports de force qui les unis. L'homme a prioritairement accès aux ressources comparativement à la femme qui en est défavorisée (tableau 1).

*Tableau 1 : Accès aux ressources selon l'approche genre*

Ressources	Femme	Homme	Contrôle ou motif de gestion
<b>Eau</b>	25%	75%	La femme l'utilise pour les travaux domestiques, l'homme pour le breuvage du bétail et les plantes irriguées
<b>Terre</b>	10%	90%	La femme l'utilise pour les cultures vivrières, l'homme pour les cultures vivrières, les cultures de rente et pour les pâturages
<b>Animaux domestiques (bovins, caprins, volailles)</b>	10%	90%	La femme l'utilise pour résoudre des problèmes circonstanciels liés à la santé, à l'habillement et à l'alimentation avec l'approbation de l'homme. L'homme l'utilise pour résoudre divers problèmes identiques à celui de la femme.
<b>Maisons</b>	10%	90%	Propriété exclusive de l'homme dans les sociétés traditionnelles.
<b>Vêtements, ustensiles de cuisine, légumes</b>	90%	10%	La femme l'utilise pour ses travaux domestiques.

**Source :** enquête de terrain à Guidiguis, mai 2018

L'analyse critique de ce tableau démontre que les ressources les plus importantes (terre, bétail, et maisons) sont la propriété de l'homme. Cette répartition comprime la femme dans une espèce de vulnérabilité socioéconomique et restreint sa contribution au développement.

Dans le secteur de pêche pratiquée à Yagoua et de Maga, le partage des rôles est bien défini en fonction du sexe. Les hommes sont chargés de la capture du poisson et de sa vente en gros. Les femmes excellent dans sa

revente et sa transformation. Dans les marchés locaux de la région, 90 % stands de poisson sont détenus par les femmes ; seul le grand marché de Maroua fait un mélange hétérogène. A contrario des autres secteurs d'activités, l'implication de la femme dans le secteur de pêche est avantagement rentable. En faisant un ratio entre le poisson frais et le poisson transformé, domaine des femmes (tableau 2), l'on mesure la participation de la femme.

*Tableau 2 : Production du poisson à Maga*

Années	Production poisson frais (tonnes)	Poisson fumé (tonnes)	Poisson sec ou pourri (tonnes)
2000	162	189	252
2001	228	58	308
2002	277,5	97	218,7
2003	120	27	50
2004	427	162	300
2005	240	92	292
2006	292	93	205
2007	431	64	254
2008	427,2	50,7	96
2009	420	90	100
2010	338	125	30
2011	300,7	75	200,25
2012	435	70	60,82
2013	500	150	414
2014	541	387	100
2015	841	598	995,5
2016	609	150	639,5

Source : Archives Service de pêche de l'arrondissement de Maga avril 2019.

A la lumière du tableau ci-dessus, l'on se rend compte que la quantité du poisson transformé (sec ou fumé) est légèrement sensible au poisson frais. Par ailleurs, il est à noter que le poisson transformé (fumé et sec) est un domaine exclusivement réservé aux femmes. Ce qui dénote des

aptitudes de ces dernières à capitaliser le secteur de la pêche. Ces disparités observées à l'accès aux ressources se renforcent davantage à cause des obstacles multiformes.

## **II-Les principaux obstacles du développement genre**

Le développement intégré, résultant du diktat des instances internationales, occulte une réalité sociale complexe.

### **1-Le cadre normatif du développement genre et sa difficile implémentation**

L'évidence des discriminations liées au genre oblige néanmoins à s'interroger sur le rôle des instances qui régissent le développement genré. Pourtant, le Cameroun dispose d'un arsenal normatif qui régit et garantit les actions hommes-femmes. L'on peut citer le Ministère de la Femme et de la Condition Féminine créé en 1984 qui promeut l'épanouissement de la femme et son insertion dans la vie socioéconomique. Aussi, des dispositions juridiques relatives au partage de la terre sont clairement définies par la constitution camerounaise afin de juguler les fractures liées au foncier. En effet, le régime foncier au Cameroun est régi par l'ordonnance N° 74 du 06 juillet 1974 qui garantit sans discrimination à toute personne physique ou morale possédant d terrains en propriété le droit d'en jouir et d'en disposer librement. Aussi, il élargit les droits des citoyens à la propriété individuelle. (Rapport de l'Union Européenne, 2018 : 18). L'Etat à travers le MINATD (Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) garantit le droit de la propriété foncière. Malgré des textes solides régissant le droit à la propriété foncière, les discriminations foncières sont permanentes. Dans cet imbroglio foncier, la femme de l'Extrême-Nord Cameroun se trouve plus marginalisée à cause des facteurs aggravants (culture, crises multiformes) qui s'y greffent.

Depuis 1984, le gouvernement Camerounais essaye d'inscrire la problématique du genre dans son agenda. Ainsi, en 1984, le Ministère de la Condition Féminine est créé afin de gommer les discriminations à l'égard de la femme. En 1988, il va fusionner avec le Ministère des Affaires sociales. Autres documents ou plateformes tels que le Plan d'Action National d'Intégration de la Femme au Développement est adopté en 1999, la souscription du Cameroun au CEDEF (Convention



sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) en 2000, la Déclaration de la politique d'Intégration de la Femme au Développement, le DSRP (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) et les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) veulent l'implémentation de l'insertion de la femme dans le processus de développement. En apparence, toutes ces politiques et plateformes répondent à une approche participative de la femme dans les pôles de production. Cependant, après plusieurs décennies les rapports de force persistent toujours en faveur de l'homme. La principale difficulté réside dans l'implémentation effective de tous ces cadres normatifs.

## **2- Des projets de développement paralysés**

Après l'échec des différents plans de relance économique (plans quinquennaux, plans d'ajustement structurels), la problématique du développement est devenue en apparence une préoccupation majeure dans l'agenda de l'Etat. Théoriquement, le développement inclusif n'est pas à refaire, l'exigence réside dans sa pratique. Les projets de développement tels que le SAILD (Société d'Appui aux Initiatives Locales de Développement), le FAD (Fond Africain pour le Développement), le PREPAPEN (Projet de Réduction de la Pauvreté et Action en Faveur des Femmes dans l'Extrême-Nord), le PNDP (Programme National pour le Développement Participatif) et la GIZ (Coopération Internationale Allemande) exercent dans la correction des discriminations socioéconomiques à l'égard des femmes. Par contre, la pluralité et la diversité de ces projets n'arrivent pas à corriger les écarts liés au genre. Résultat, en 2017, le Cameroun occupe le 141ème rang parmi 149 pays en termes de discriminations liés au genre (Rapport UNDP, 2000 : 02).

L'une des raisons majeures réside dans l'inadéquation des projets aux réalités locales de la région. Le choix des projets prend rarement en compte les spécificités endogènes. La non maîtrise des indicateurs de discriminations faussent les objectifs escomptés. On ne peut à l'évidence favoriser les actions de développement sans remettre en cause les déséquilibres antérieurs entre les hommes et les femmes. (Locoh, 2000 : 02). Les populations se plaignent du choix des activités financées et réclament une réduction de l'apport personnel. (Rapport, PREPAPEN, 2011 : 05). Le détournement des capitaux n'en est pas de moindre. De

nombreux projets sont abandonnés ou mal coordonnés. Certains n'existent que sur papier : le projet communautaire d'élevage de porcs de Guidiguis, ou le fonctionnement morose de la structure ACEFA (Association Camerounaise d'Exploitation Familiale Agricole). L'insuffisance des capacités nationales à faire un usage adéquat et efficient des ressources de projets. (Ibid). Toutes ces failles paralysent le fonctionnement de nombreux projets de développement.

### **3-Le poids de la culture**

La marginalisation de la femme résulte d'une structure sociale complexe et d'un rapport de force homme-femme qui normalise l'exclusion de cette dernière. Sans toutefois insister sur le déterminisme culturel qui structure le jeu des rôles et cantonne la femme aux rôles secondaires, la culture attribue une forte autorité socioéconomique à l'homme considéré comme de chef de famille. Les hommes possèdent les terres, les maisons, le bétail bref tout ce qui soutient l'économie. Les femmes elles, sont appelées à agir dans un cadre bien précis et restreint (activités domestiques et rôles de reproduction). Certains préjugés consolidés par les superstitions, limitent considérablement les efforts des femmes en matière de développement. Les femmes se heurtent à toute une série d'obstacles qui entravent la réalisation de leur plein potentiel, allant de pratiques culturelles restrictives et des lois discriminatoires aux marchés de travail segmentés (Carmelina, 2013 : 03). Aussi, la masculinisation des projets de développement est de nature à restreindre leur fonctionnement et les résultats escomptés. Les premiers programmes de développement (1950-1970) ont peu pris en compte la place de la femme dans l'agriculture. L'une des raisons réside dans le fait que la plupart des projets s'adressaient aux chefs de familles (ibid). Certains économistes féministes ont mis en exergue le biais masculin des politiques d'ajustement mais aussi leur inefficacité, ne tenant pas compte des distorsions que les relations genres, « la mobilité limitée de la force de la reproduction supportée par les femmes, provoquent dans l'assignation efficaces des ressources productives » (Roubaud, 1994 : 24). Selon la normalité sociale des peuples de la région, la femme est appelée à fonctionner à l'intérieur de la maison et au cas échéant à travailler sous tutelle de son conjoint si elle doit effectuer des activités socioéconomiques « inhabituelles ».

Toutes ces discriminations liées au sexe, résultent d'une structuration sociale complexe et d'un rapport de force déséquilibré qui accorde un réel pouvoir à l'homme comparativement à la femme. Cet état de chose semble se pérenniser dans les instances étatiques. En effet, de Delphine Tsanga (1975-1984), à Marie Thérèse Abena (2009-2020), en passant par Yaou Aissatou (1984-2000), Julienne Ngo Sam (2000-2001), Catherine Bakang (2001-2004) et Suzanne Bomback (2004-2009), le ministère en charge de la femme et /ou des affaires sociales, a été toujours aux mains des femmes. Plus encore, par coïncidence ou par mimétisme culturelle, la première femme ministre au Cameroun, (Delphine Tsanga) est passée par ce ministère. Pourtant les ministères de la défense, de l'économie, de la fonction publique etc. sont l'apanage des hommes. La sectorisation des tâches liée au sexe reproduite au niveau des instances étatiques adhère irréfutablement à la visée culturelle de la partition sociale des rôles. Malgré toutes ces failles, les femmes arrivent à ficeler les stratégies de résilience.

### **III-Les capacités de résilience des femmes/ l'auto-emploi**

En dépit du fait que la femme se trouve coincée dans les mailles d'une phallocratie sociétale et d'une gouvernance « sélective », elle arrive à restructurer une économie de survie dont elle seule contrôle les ficelles. Presque toutes les discriminations sont doublées des réponses précises, perçues comme des techniques d'adaptation. Les changements que ces dernières imposent réorientent les trajectoires féminines dans les pôles de production.

#### **1-La résilience des femmes dans le commerce**

Dans les activités marchandes, les capacités de résilience de la femme se fondent davantage sur la restructuration d'une économie féminine plus informelle. Elle change les trajectoires classiques de production dans le but d'optimiser sa rentabilité par des stratégies d'auto-emploi bien réfléchies. En effet, après les chocs de 1986 et 1994 et dans un contexte favorable à l'entrepreneuriat féminin, des activités économiques fondamentalement informelles naissent et échappent au contrôle de l'Etat. La revente des vivres, le porte à porte, le commerce des boissons alcooliques locales (*bil-bil, argui*) servent d'appât aux femmes. Par le canal de ces activités, les femmes participent à environ 60 % dans le

ravitaillement des ménages urbains et ruraux. A l'image des, *abissi* du Bénin et Togo, *banana* du Sénégal et de la Gambie, et *buy'em sell'em* au Cameroun, les revendeuses de la région de l'Extrême-Nord Cameroun jouent un rôle déterminant dans les circuits commerciaux. En dépit du fait que leurs activités commerciales soient fondamentalement le reflet des rapports de sexe, elles impactent non seulement, le ravitaillement et son tonnage, la fixation des prix et la situation socioéconomiques des ménages dont elles ont la charge. Car, dans les ménages elles participent aux dépenses liées aux études et à la santé de leurs progénitures.

Depuis deux décennies, les femmes misent sur les savoirs locaux pour s'auto-employer. Elles valorisent des produits jusqu'ici sous exploités (l'huile de neem, l'huile de balanite, l'huile de cail-cédra, l'huile de karité, et l'huile de sésame). Le litre de certaines de ces huiles comme celle du neem est vendu à 5000 FCFA voire 7000 FCFA. Ces produits sont transformés, puis étiquetés sous des formes modernes pour être vendus sur le marché local et national grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Dans ce registre, certains produits locaux relevant autrefois de la consommation traditionnelle sont transformés et commercialisés. Ainsi, les sésames sont transformés en biscuits et en gâteaux, quant aux feuilles de *moringa*, elles sont transformées en thé. Les protéines animales (viande et poisson) sont fumées et séchées.

Les femmes sont ingénieuses et fécondes en activités rémunératrices en fonction des contextes. Elles innovent sans cesse pour maintenir une certaine survie économique et construisent un schéma économique qui échappe au contrôle de l'Etat. Grâce aux savoirs locaux, elles arrivent à transcender certaines barrières pour reconfigurer les leviers de production.

Photo 1 : *Produits locaux transformés pour être commercialisés*

Image 1 : beurre de karité



Image 2 : huile de balanites



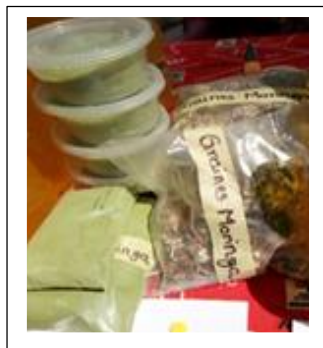
Image 3 : huile de neem



Image 4 : huile de sesame



Image 5 : the fait à base de Moringa



Source : Clichés DAIawe Anne, Maroua décembre 2018

Il convient de relever que la transformation et la commercialisation des produits locaux occupent une place préférentielle dans les nouveaux pôles du commerce féminin.

## **2-Les stratégies d'adaptation féminines contre les discriminations foncières**

Dans le secteur agricole, les femmes ne sont pas inertes face aux marginalités foncières. Elles sont fécondes en initiatives d'adaptation. Les capacités féminines conçues comme modèles de résilience foncière sont d'emblée fondées sur la location, le métayage et l'achat.

La location et le métayage sont les modes d'acquisition les plus courants. Selon les sondages, à cause de la modicité des moyens financiers, 90% des femmes en quête d'espaces cultivables recourent à ces pratiques qui semblent se rapprocher du troc. Ainsi, les terres acquises servent pour les cultures maraîchères à Maga et Yagoua (localités riveraines) et pour les cultures pluviales dans l'arrondissement de Guidiguis. Généralement, ces terres sont impropres à l'agriculture. Pour y remédier les femmes ont recours aux savoirs locaux de fertilisation des sols et traitement des plantes (cendre et l'huile de neem comme insecticides, fumure organique et des déchets comme produits fertilisants).

Nonobstant la forte capacité de résilience de la femme, il est important de préciser que ses techniques d'appropriations ne lui accordent qu'un droit d'usage transitoire et temporel entraînant son nomadisme foncier ; car les enquêtes sur le terrain à Guidiguis révèlent que chaque année, 2/3 des femmes se retrouvent en situation de manque et à la recherche d'espaces cultivables.

L'achat est une autre alternative féminine à la marginalisation foncière. Il est faiblement pratiqué dans les centres urbains et à la SEMRY (Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua). En effet, dans cette société, les femmes sont discriminées dans l'accès aux rizières, à cause de l'ancien remembrement qui date des années 80. Elles se procurent ces rizières chez d'anciens propriétaires, surtout dans un contexte de non extension des rizicoles (Entretien avec Dimanche Richard, 45 ans, Maga 06 mai 2019). Outre ces modes d'acquisitions, les femmes acquièrent la terre grâce aux attributions et à l'héritage qui sont négligeables. Les attributions foncières sont principalement l'œuvre de la CDD (Comité Diocésain de Développement). L'héritage foncier de la femme est difficile à être appliqué parce que dans les sociétés traditionnelles, seul l'homme assure la pérennité de la famille, car il transmet le nom, alors que la fille est appelée à partir dans son foyer.

En substance, refusant de s'opposer ouvertement à sa discrimination foncière, la femme crée et trouve de techniques d'adaptation laborieusement ficelées et capables de maintenir sa participation dans l'utilisation de la terre sur le long terme.

### **3-La réponse de la gent féminine contre les marginalités liées à l'élevage**

La sectorisation des rôles lié au sexe dans le secteur d'élevage a conditionné l'orientation des femmes aux nouveaux types d'élevages tels que l'élevage porcine, l'extension de l'élevage de la volaille et l'instauration d'un élevage de rente de procuracy. L'élevage de procuracy consiste à déléguer la gestion de son bétail à un homme. En effet, pour rester dans les paradigmes classiques de l'élevage de rente qui accordent l'exclusivité à l'homme, les femmes délèguent la gestion de leurs cheptels aux « hommes de confiance ». Cette astuce leur permet d'évoluer dans l'ombre et d'être à l'abri du regard réprobateur de la société. Leur invisibilité est entretenue à tous les niveaux (garde, traitement et vente du bétail). L'élevage se féminise peu à peu grâce au dynamisme de la femme et à l'appui de nombreux organismes tels que ACEFA (Association Camerounaise d'Exploitation Familiale Agricole), le PADFA (Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles), le PNDP ((Programme National pour le Développement Participatif), la GIZ (Coopération Internationale Allemande) et le PRODEL (Projet de Développement de l'élevage au Cameroun).

Pour répondre aux manques de liquidités monétaires, les femmes s'organisent en association ou en Groupement d'Initiative Commune. « A partir de 1990, dans un contexte favorable à la participation de la société civile, de nouveaux types de comportements naissent, des associations féminines appellent à une autre manière de les appréhender. En 1987, les effets de la crise économique de 1986, donnent lieu à la floraison de quelques groupes féminins à l'Extrême-Nord ». (Courade.,1994 : 288). En 2018, dans la région de l'Extrême-Nord, l'on dénombrait environ 31311 (Trente un mille trois cent onze) GIC, (Entretien avec Ganaja, 51 ans, Maroua 09 avril 2019. La naissance de ces groupements est l'expression du schéma social de l'ajustement structurel. Les femmes ne restent pas bras croisés devant leur

marginalisation. Elles élaborent des canaux de contournement pour s'intégrer dans les différents pôles de production.

## Conclusion

Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, l'hybridisme des rôles centré sur l'approche genre est encore à l'état embryonnaire à cause des discriminations notoires à l'égard des femmes. Celles-ci se trouvent exclues de nombreuses sphères de production telles que l'agriculture, le commerce et l'élevage. Ce qui dilue le processus du développement intégré. Même si des cadres normatifs existent, l'on est loin d'inscrire une équité visible de l'intégration différentielle. La situation de la femme est d'emblée complexe, surtout dans une société où le fonctionnement est patrilinéaire d'une part et où les facteurs aggravants (crises alimentaires, sécuritaires et naturelles) foisonnent d'autre part. Il est certes réducteur de nier le rôle de l'Etat dans la prise en compte des femmes. Il convient de dire que le manque d'accompagnement, d'encadrement et d'un cadre incitatif en faveur de la femme est de nature à restreindre sa contribution au processus de développement. En outrepassant les diverses pesanteurs multi faciales, la femme ne tarie pas d'innovations et d'inventions. De ce fait, la mutualisation des efforts de différentes composantes sociales et sexuelles s'impose. Il est capital de refondre des modèles de développement de façon à intégrer les femmes dans le processus de développement. Selon Jean Marc Ela, « Il faut élargir les perspectives afin d'inscrire toute action en faveur des femmes dans le processus social » (Jean Marc, 1994 :114).

## Références bibliographiques

**Ange Bergson Lendja Ngnemzue** (2009), « Fondements et instrumentalisation de la crise politique et axiologique de l'Etat camerounais » in *Journal des anthropologues*, N° 118-119, vol 2-2.

**BAD** (2015), *Autonomiser les femmes africaines : plan d'action*, Abidjan.

**Carrocilo. Carmelina** (2013), « Femmes-genre-développement : acquis et enjeux » in *Entraide et Fraternité*, INED, paris.

**Courade Georges** (1994), *Le désarroi camerounais*, Paris, Karthala.

**DAIAWE Anne** (2020), *Genre, stratégies de lutte contre les crises alimentaires et mutations dans les sociétés de l'Extrême-Nord Cameroun*, thèse de doctorat en Histoire, FALSH, Université de Maroua.



**Danebai** (2006), *Les jacqueries dans le périmètre SEMRY : Analyse sociohistorique du dynamisme paysan de 1950 à 2006*, Maitrise en Histoire, Université de Ngaoundéré.

**Droy Isabelle** (1990), *Femmes et développement rural*, Paris, Karthala.

**Ela Jean Marc** (1994), *L'Irruption des Pauvres. Sociétés Contre ingérence, pouvoir et argent*, Paris, l'Harmattan

**François Roubaud** (1994), « Le « modèle » de développement camerounais 1965-1990 de la croissance équilibrée à la crise structurelle », in *le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, dirigé par Courade Georges Paris, Karthala.

**Guetat-Bernard Hélène** (2005), « Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures : analyse des similitudes entre la France et le Cameroun », *Revue Tiers Monde*, N° 221.

**Iyebi- Mandjek Oliver** (2000), « Cultures maraîchères », in *Atlas de la province de l'Extrême-Nord Cameroun*, dirigé par Christian Seignobos et Iyebi- Mandjek Olivier, IRD, Paris.

**Locoh Thérèse** (2000), « genre et développement dans les pays du Sud, état des lieux et perspectives », in *Rapports Genre et questions de populations*, dirigé par Michel Bozon, INED, Paris.

**Mariatou Kone et Ibo Guehi Jonas** (2009), *Les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre en Côte d'Ivoire : cas d'affalikero et Djangobo (Est) dans la région d'Abengourou et de Kalakala et Togoniere (Nord) dans la région de Ferkessedougou*, WiLAF, Côte d'Ivoire.

**PREPAPEN** (2001), *Evaluation Rétrospective et performance*, Maroua.

**Union Européenne** (2018), *Déplacement force et accès au logement, à la terre et à la propriété foncière : Cas de l'Extrême-Nord Cameroun*, Bruxelles.